



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr)

Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr)

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Chères collègues,

Vous savez toutes que les nouvelles procédures ont grandement changé à la rentrée 2018 pour effectuer les heures hors temps scolaires.

L'administration elle-même est en grande difficulté pour vous renseigner sur le quota d'heures à effectuer et pour vous positionner sur les centres de loisirs, les mercredis et pendant les temps de vacances scolaires. Elle est incapable d'établir des tableaux spécifiques à chaque mission pour vous permettre de connaître votre temps de travail et d'organiser votre vie privée.

Aussi, le syndicat CGT NMCA a conçu et vous propose des tableaux qui pourront vous être d'une aide précieuse pour calculer le solde de vos heures à effectuer.

Vous pourrez ensuite choisir la manière de répartir ces heures dans la période hors temps scolaire.

Les tableaux sont déclinés d'une façon simple, selon votre fonction exercée, en et hors temps scolaire, il vous suffit de mettre un 1 dans la case correspondante (attention : un message d'erreur s'affiche si la saisie est incorrecte).

Vous trouverez :

- Un tableau Gardienne logée
- Un tableau Gardienne non logée
- Un tableau ATT, ATSEM et animateur
- Un tableau ATT et animateur à 80 ou 90 %

Les calculs se font automatiquement pour vous simplifier la tâche. Vous avez la possibilité d'imprimer le résultat obtenu.

Nous espérons avoir répondu à vos attentes.